

**DECISION PORTANT NOMINATION DE LA PRESIDENTE DU
CONSEIL DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 719-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment l'article 37 ;

Vu la délibération n°2026-02 du conseil d'administration du 22 janvier 2026 portant élection du président de l'université de Bordeaux ;

Considérant que le Conseil des transitions environnementales et sociétales (CTES) est présidé par une personnalité extérieure désignée par le président de l'université ;

DECIDE

Article 1 : Nomination

Madame Cristina TEBAR est nommée présidente du Conseil des transitions environnementales et sociétales.

Son mandat ne peut excéder celui du président qui l'a nommée.

Article 2 : Exécution et publication

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution et de la publication de la présente décision. La présente décision sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux. Elle sera également publiée sur le site internet de l'université sur les pages dédiées aux actes réglementaires.

Fait à Bordeaux, le 13 février 2026

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

